# RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2014

- **Résultat net de 87 M€ (+ 10,1 %)**
- **Dividende proposé : 4 € par action (dont 2 € de dividende exceptionnel)**

## I) Résultats consolidés 2014

Le chiffre d'affaires consolidé de Fimalac, qui n'inclut pas le chiffre d'affaires des sociétés mises en équivalence, s'est élevé à **114,8 M€** en 2014 par rapport à 67,8 M€ en 2013.

Cette progression s'explique par le développement du secteur **Entertainment** mais surtout par celui du nouveau secteur **Digital**, en pleine phase d'extension.

**Le résultat net consolidé** (part du Groupe) enregistre une progression de + 10,1 % et s'est élevé à **87 M€** en 2014 par rapport à 79 M€ en 2013.

Il intègre la quote-part de résultat net de **Fitch** (détenue à 50 % en 2014), qui a enregistré une excellente performance en 2014. La participation de 40 % détenue dans **Groupe Lucien Barrière** fait également l'objet d'une mise en équivalence : sa quote-part s'est élevée à 8,9 M€ en 2014, avec une bonne résilience dans l'environnement économique actuel.

## II) Cession *(post-clôture)* de 30 % de Fitch Group

Comme annoncé, Fimalac a cédé le 12 mars 2015 à Hearst 30 % de Fitch Group pour un montant représentant la contre-valeur de **1 875 M€** incluant un gain de change d'environ 270 M€ depuis l'annonce du projet de cession le 12 décembre dernier compte tenu de l'appréciation du $ depuis cette date. Après fiscalité, le produit net de la cession s'élève à **1 849 M€**.

La participation restante de 20 % dans Fitch Group bénéficiera de droits forts dans la gouvernance. En particulier, Marc Ladreit de Lacharrière demeurera jusqu'en 2020 Chairman du Conseil d'Administration de Fitch Group et Président de son comité stratégique.

## III) Dividende de 4 € par action (dont 2 € de dividende exceptionnel)

Le Conseil d'Administration de Fimalac proposera à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 juin 2015 un **dividende ordinaire de 2,00 €** par action contre 1,90 € par action au titre de l'exercice précédent. Il sera proposé de verser en sus un **dividende exceptionnel de 2,00 €** par action en raison de la cession de 30 % de Fitch Group.

## IV) Annulation d'actions autodétenues

Le Conseil d'administration de Fimalac réuni ce jour a décidé de réduire le capital social, composé de 28 830 000 actions, par annulation de 1 910 000 actions détenues en autocontrôle et représentant 6,62 % du capital. Après cette réduction technique, prévue pour des actions autodétenues depuis une certaine période, le capital social de Fimalac est désormais constitué de 26 920 000 actions.

## V) Perspectives de développement

Fimalac est un **groupe diversifié** (services financiers, digital, entertainment, hôtellerie et loisirs, immobilier) dont les différents pôles offrent de multiples possibilités de développement.

Fimalac mettra son importante marge de manœuvre au service de l'intensification du développement de ses activités, prioritairement dans le domaine du digital et de l'entertainment, et entend par ailleurs poursuivre sa politique de distribution de dividendes.

Fait à Paris, le 2 avril 2015.